

**Ouverture de la 2<sup>e</sup> aide COVID, dite « aide de structuration »  
aux exploitations agricoles d'élevage porcin**

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation débloque une enveloppe de 175 millions d'euros dans le cadre du volet 2 du dispositif d'accompagnement des élevages porcins lourdement touchés par les conséquences de la crise de COVID 19.

Sont éligibles à l'aide les exploitants agricoles propriétaires de leurs animaux

- spécialisés dans l'élevage porcins à plus de 20% et
- ayant élevé sur l'année 2021 au moins 500 porcs pour le cas général ou au moins 200 porcs pour les éleveurs bénéficiant de l'ICHN 2021.

Seront indemnisés les porcs charcutiers, porcelets 8kg et porcelets 25kg élevés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 28 février 2022.

L'aide est forfaitaire (9 forfaits), fonction du type d'animaux et du taux de spécialisation de l'exploitation.

Classes forfaitaires	1. spécialisation basse (20%-50%)	2. spécialisation moyenne (50%-80%)	3. spécialisation haute (plus de 80%)
A. porcelet 8kg	3,70€	5,20€	6,80€
B. porcelet 25kg	5,00€	7,20€	9,40€
C. porc charcutier	9,10€	13,00€	16,80€

L'aide sera majorée de 20% pour les récents installés (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017) et minorée de l'aide d'urgence à la trésorerie éventuellement reçue (volet 1 du dispositif).

Le plafond de la totalité des aides touchées au titre de la crise COVID 19 ne doit pas excéder 290000 euros. La présente aide sera minorée en cas de dépassement de ce plafond.

La demande pourra être effectuée à compter du 25 avril 2022 10h et jusqu'à la fin de l'enveloppe budgétaire nationale ou au plus tard au 15 mai 2022.

Elle doit se faire via l'adresse:

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/PORCS-Plan-de-sauvegarde-Volet-2-restructuration>

Vous seront demandés les justificatifs suivants : RIB, attestation comptable et contrat/proposition de contrat abattoirs.

Pour toute question, vous pouvez contacter la DDT, par mail [ddt-sadr@isere.gouv.fr](mailto:ddt-sadr@isere.gouv.fr) ou par téléphone au 04-56-59-45-09.